

VILLES SOBRES ET PERMÉABLES



APPEL
À PROJETS
2023-2024

Date limite de
dépôt des dossiers :
29 février 2024
31 mai 2024
31 juillet 2024

Le record de sécheresse de l'été 2022 qui s'est poursuivi sur l'automne et qui a touché toute la France sans épargner le bassin Artois-Picardie, sera probablement selon les prévisions du GIEC l'un des moins secs de ces prochaines décennies. Il a mis au grand jour les risques de pénuries d'eau, conséquences directes du changement climatique. Afin d'adapter nos territoires, il est donc plus que jamais urgent d'amplifier et de massifier nos efforts en matière d'économies d'eau conformément au Plan Eau du Gouvernement (réduction des volumes prélevés de 10% au global d'ici 2030). En parallèle, il importe également d'agir à la source en désimperméabilisant l'espace urbain afin de favoriser l'infiltration des eaux pluviales, seule source de notre eau potable, dans nos sols et nos nappes et améliorer le fonctionnement de nos systèmes d'assainissement. Sur le Bassin Artois-Picardie, 93 % de notre eau potable vient des nappes souterraines.

QUELS ENJEUX SONT CONCERNÉS ?



- Amplifier et massifier nos efforts en matière d'économies d'eau.,
- Agir à la source en désimperméabilisant l'espace urbain afin de favoriser l'infiltration des eaux pluviales, seule source de notre eau potable, dans nos sols et nos nappes.

QUELLES SONT LES ACTIONS SOUTENUES ?



- Opération groupée de distribution et mise en place de kits hydro-économiques chez les usagers ;
- Opération groupée de distribution et mise en place de récupérateurs d'eau pluviale chez les usagers ;
- Installation de dispositifs hydro-économiques dans les bâtiments publics existants ;
- Installation de cuves de récupération des eaux pluviales sur les bâtiments publics existants ;
- Désimperméabilisation d'un ou de plusieurs lieux « vitrines » du domaine public (cours d'écoles, cimetières, places, entrées de ville...).

QUELS SONT LES ENGAGEMENTS DE L'AGENCE DE L'EAU ?



6 millions d'euros mobilisés dont 3 spécifiquement retenues pour l'action 5.

- Aides forfaitaires sous forme de subvention
- Subvention de 50 à 70 % du montant finançable

À QUI S'ADRESSE CET APPEL À PROJETS ?



- Collectivités territoriales (communes et leurs groupements, conseils départementaux, conseils régionaux) ou leurs concessionnaires, délégataires et mandataires
- Établissements publics



VILLES SOBRES ET PERMÉABLES

QUEL EST LE CALENDRIER DE L'APPEL À PROJETS ?



Ouverture de l'appel à projets :

23 octobre 2023

Date limite de dépôt des dossiers :

- **29 février 2024**
- **31 mai 2024**
- **31 juillet 2024**

OÙ TROUVER LES DOCUMENTS TÉLÉCHARGEABLES ?



Les documents sont consultables
et téléchargeables sur le site

www.eau-artois-picardie.fr

-> rubrique Appels à projets



Pour plus d'informations :

Mission Mer du Nord

Jean-Philippe KARPINSKI - 03.27.99.90.63

jp.karpinski@eau-artois-picardie.fr

Mission Littoral

Ludovic LEMAIRE - 03.21.30.95.75

l.lemaire@eau-artois-picardie.fr

Mission Picardie

François BLIN - 03.22.91.94.88

f.blin@eau-artois-picardie.fr

COMMENT FAIRE ACTE DE CANDIDATURE ?



Les dossiers devront parvenir à

l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

sous format papier à :

Agence de l'Eau Artois-Picardie

Appel à projets «Villes sobres et perméables»

200 rue Marceline Centre tertiaire de
l'Arsenal BP. 80818 - 59508 DOUAI
CEDEX

